

**Match Messieurs Open League LFH 2A LINKEBEEK 3 – LEOPOLD 3 du 14 novembre 2021**

Le Comité de Contrôle LFH est composé de Mr. B. J-E. (Président), Mr. G. Thierry, Mr. B. J-C,

Sont également présents :

Mr. D. B., Procureur

Mr. B. W., Procureur

**LEOPOLD**

Mr. D. L. (plaignant)

Mr. V. J. (joueur)

**LINKEBEEK**

Personne ne comparaît

FAITS

Mr. D. relate les faits suivants dans sa plainte :

- des insultes genre « les fils de pute du Léo », « les enculés du Léo », « on vous encule », ... de la part tant des joueurs que des supporters (dont certains ivres).
- des fautes méchantes sur les joueurs du Léo
- des supporters dans le dug-out.

Dans sa version, le Linkebeek quant à lui pointe des comportements fautifs ou déplacés de la part des joueurs du Léopold.

PROCEDURE

La plainte que Mr. D. a déposée auprès de l'ARBH a été classée sans suite par le Parquet. Mr. D. a alors fait usage de la citation directe pour saisir le CC.

LE JUGEMENT

Comme Mr. D. le fait remarquer lui-même, à défaut de témoins ou d'arbitres neutres, il est quasi impossible de savoir ce qui s'est réellement passé, et donc d'avoir une preuve suffisante que pour émettre une sanction. Dans ce cas-ci, l'on se retrouve dans une situation de parole contre parole, et donc sans preuves effectives.

Le CC se doute bien qu'il y ait eu des comportements répréhensibles (la version du Linkebeek mentionne également qu'il y a eu « des insultes » de la part de leurs joueurs), mais n'a pas d'éléments concrets permettant de sanctionner un joueur ou le club.

**PAR CES MOTIFS**

Le Comité décide :

- qu'à défaut de preuves acceptables, la plainte de Mr. D. doit être déclarée non fondée

Les frais de dossier de € 150 sont à charge du club du Léopold.

*Date : 12 avril 2022*